

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 03 DÉCEMBRE 2025**

Conseillers élus : 14

Date de convocation : 25 novembre 2025

En exercice : 14

Présents : 6

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents non excusés : 5

Étaient présents : Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Catherine LECUYER ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; M. Michel TROMPETTE a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; M. Damien FANCELLO.

Étaient absents non excusés : Mme Charlotte ALBERT ; M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; Mme Patricia MELY ; M. Dominique WEYANT.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Conformément à la convocation du 17 novembre 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame La Maire, Nathalie ROUSSEAU, le lundi 24 novembre 2025 à 20 heures, dans le lieu habituel de ses séances. Madame La Maire informe que le quorum n'étant pas atteint, la réunion est reportée, avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum au mercredi 03 décembre 2025 à 16h30 dans le lieu habituel de ses séances. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 1^{er} septembre 2025.

Madame La Maire ouvre la séance.

DÉLIB : 8.5-038/2025 : RÉFLECTION DU LOGEMENT 12 RÉSIDENCE GASTON ET AUGMENTATION LOYER DU LOGEMENT 12 RÉSIDENCE GASTON

Madame La Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'état des lieux de sortie du locataire de l'appartement n° 12 de la Résidence Gaston au 3 rue du Charrau, qu'une réfection du logement s'impose.

Madame La Maire demande au Conseil Municipal, d'accepter les devis de l'entreprise A.E.K. Entreprise Générale du Bâtiment pour un montant total de 16 812,00 euros HT et d'augmenter le loyer, à savoir :

- Pose d'un revêtement avec dépose de l'existant : 4 773,00 € HT.
- Rénovation : 2 530,00 € HT.
- Remise en peinture de l'étage : 7 109,00 € HT.
- Fourniture et pose cuisine : 2 400,00 € HT.
- Augmentation du loyer : 684,00 € Hors Charges



DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les devis de l'entreprise A.E.K. pour un montant de 25 726,80 euros TTC pour les travaux de réfection du logement n° 12 au 3 rue du Charrau, Résidence Gaston.
- **AUTORISE** Madame La Maire, à signer lesdits devis au nom de la Commune.
- **D'AUGMENTER** le loyer hors charges, soit 684,00 € + 50,00 € de charges.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 04 décembre 2025
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU

